

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 octobre 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

#### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

##### MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest) propose: Que le projet de loi C-286, modifiant la Loi électorale du Canada (inscription sur la liste électorale officielle) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif G.

—Monsieur le Président, les dépliants concernant les élections municipales ont commencé à inonder mon courrier vendredi ici à Ottawa et au cours du week-end à Toronto.

Parmi les éléments essentiels d'information qu'il fait publier dans son dépliant—comme le savent ceux qui en ont fait l'expérience—tout bon candidat qui a les deux pieds sur terre fait remarquer que si, pour une raison ou une autre, on n'a pas réussi à se faire inscrire sur la liste électorale, ce n'est pas la fin du monde car on peut se présenter au bureau de scrutin le jour du scrutin, y déclarer sous serment que l'on a vraiment qualité d'électeur, et voter. Voilà qui exprime un principe que, du moins à notre palier, nous chérissons dans un régime démocratique, à savoir qu'on ne devrait dans aucun cas ou dans le moins de cas possible être privé du fondement de la démocratie que constitue le droit de décider par vote qui va diriger sa localité, sa province ou son pays.

Il est ironique de constater que le palier où nous ne pouvons pas le faire est le nôtre. Les politicologues nous disent que nos élections tourneront toujours autour des personnes et des images. Or nous avons vu avec un certain plaisir les dernières élections tourner autour d'une question politique extrêmement importante. Nul député n'oubliera l'expérience d'avoir eu à débattre de l'accord de libre-échange lors des dernières élections.

Je ne puis oublier le sentiment de colère que ressentent ceux qui sont venus me dire, à moi en ma qualité de candidat, qu'ils ne figuraient pas sur la liste électorale. Ces gens estimaient qu'il s'agissait pour eux d'un vote crucial, quel que soit leur camp, et lorsqu'ils ont découvert qu'ils n'y figuraient vraiment pas, ils ne pouvaient certes pas croire que, parce qu'ils avaient été absents ou parce que les recenseurs les avaient ratés, ils ne pouvaient pas aller, le jour du scrutin, prêter serment d'électeur et voter à l'occasion d'élections qui leur semblaient—quel que soit le parti qu'ils soutenaient—être probablement les plus cruciales auxquelles ils allaient participer avant un certain temps.

Comme on peut penser qu'elles permettront d'exprimer une certaine forme d'approbation ou de désapprobation à l'endroit des partis qui se font la lutte en défendant ou en critiquant des ententes globales constitutionnelles ou commerciales, les prochaines élections seront considérées tout aussi cruciales par les Canadiens, quel que soit le parti qu'ils favorisent.

Je n'ai pas l'intention de prendre les 20 minutes qui sont accordées aujourd'hui à l'auteur d'une motion d'initiative parlementaire. Je voulais tout simplement exprimer bien clairement mon opinion à ce sujet. Une commission royale d'enquête est actuellement en train d'examiner toute notre procédure électorale. Je sais que ses chercheurs ont déjà reçu ce projet de loi et qu'ils examinent cette proposition.

La proposition codifiée dans la mesure à l'étude, le projet de loi C-286, ne sera peut-être pas la meilleure solution au bout du compte. Ce projet de loi dit que, même si elle n'a pas été recensée, une personne peut se présenter au bureau de scrutin le jour des élections et voter si elle est accompagnée d'un électeur qui prête un serment comme quoi elle réside effectivement dans le district électoral en cause et si elle fournit une preuve de son identité que le président d'élection juge satisfaisante.

S'il existe une meilleure façon de procéder, je serais ravi de la connaître. Je voulais faire ma petite part pour ceux qui, à juste titre, étaient terriblement mécontents la dernière fois de ne pas pouvoir voter. Il me semble qu'il y a longtemps qu'une mesure corrective s'imposait. Je ne doute nullement que la commission formule une foule de recommandations sur d'éventuelles et diverses façons de faire concernant la manière de tenir des élections,